

JENTGEN (Jean-Pierre-Désiré), Directeur général honoraire au Ministère des Colonies, auditeur du Conseil colonial, membre de l'ARSOM (Klein-Bettingen, Grand-Duché de Luxembourg, 15.7.1884 - Forest, Bruxelles, 26.9.1959). Fils de Louis et de Atten, Thérèse; époux de Léonard, Maria.

Porteur du diplôme de docteur en droit conféré par le Jury luxembourgeois après ses études faites à l'Université de Paris, P. Jentgen partit pour le Congo belge où il devait effectuer deux séjours: du 23 février 1923 au 23 mars 1926, du 20 mai 1928 au 20 mai 1931. Au cours de son premier séjour, il fut adjoint au directeur du service administratif de la Justice à Boma pour être promu très rapidement et au grand choix sous-directeur le 1^{er} janvier 1924 et directeur le 1^{er} janvier 1926, fonctions qu'il exerça au Kutanga. Le 13 mars 1928, il fut nommé juge au Tribunal de première instance d'Elisabethville et entreprit, en cette qualité, son second séjour à la Colonie qui le vit devenir dans la suite juge-président de cette juridiction.

Le lourd labeur qu'il connut au Congo belge et le travail acharné auquel il se livra eurent raison de sa robuste santé et l'obligèrent à mettre fin, en mai 1931, à sa carrière coloniale déjà féconde et brillante.

L'attachement profond et vivace qu'il gardait à la Colonie et son aspiration à se livrer à l'étude approfondie du droit belge colonial à l'égard duquel il s'était déjà montré un juriste particulièrement averti, obtinrent un heureux aboutissement lorsque, compte tenu de ses mérites et de ses qualités, il fut fait appel à P. Jentgen pour entrer au Ministère des Colonies. Nommé en 1932 sous-directeur à la direction générale des Affaires politiques, administratives et judiciaires, il fut promu successivement directeur en 1938 et directeur général en 1948, fonctions qu'il assumait jusqu'à ce qu'il atteignit, en 1949, la limite d'âge mettant fin à sa carrière administrative. Entre-temps, il avait été nommé, en 1938, auditeur-adjoint au Conseil colonial, puis auditeur.

A côté de son activité administrative, P. Jentgen déploya, après la dernière guerre mondiale, une autre activité — car il était débordant de vie — qui devait le trouver membre du Conseil d'administration de l'Unatra, dont il devenait président honoraire en 1955, président du conseil d'administration de la Chanic, administrateur et membre du comité directeur de la Société de crédit au colonat et à l'industrie.

Ce qui caractérise P. Jentgen c'est qu'il fut un juriste de grande classe dont les qualités et l'influence intellectuelles se manifestèrent au cours de sa carrière coloniale et tout au long de l'exercice de ses fonctions de haut fonctionnaire au Ministère des Colonies et d'auditeur au Conseil colonial, ainsi que dans les nombreux travaux qu'il publia; aussi bien fut-il nommé, en 1942, associé de l'Institut royal colonial belge, et, en 1958, membre d'Académie royale des sciences coloniales, tandis que, en 1959, il était appelé à assumer la charge de vice-directeur de la Classe des sciences morales et politiques de cette Académie entre-temps dénommée Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

P. Jentgen fut avant tout un juriste spécialisé dans le droit privé, encore que certains de ses ouvrages traitent de problèmes se rattachant au droit des gens.

Ses principales publications furent les suivantes: en 1931, alors que la Colonie se trouvait en pleine crise économique, il publie son ouvrage *Régime de la faillite au Congo belge*, qui devint le vade-mecum de tous ceux qui, à un titre quelconque, étaient intéressés par les effets de cette crise; puis, en 1937, *La terre belge du Congo*; en 1945, *Etudes sur le droit cambiaire préliminaires à l'introduction au Congo belge d'une législation relative au chèque* — 1^{re} partie: *Définition et nature juridique du*

chèque envisagé dans le cadre de la loi uniforme issue de la Conférence de Genève de 1931; en 1946, *Les pouvoirs des secrétaires généraux ff. du Ministère des Colonies pendant l'occupation (loi du 10 mai 1940)*; en 1950, *Genèse de l'hypothèque conventionnelle en droit congolais*, qui constitue un de ses travaux de très riche valeur; en 1952, *Les frontières du Congo belge*; en 1957, *Les frontières du Ruanda-Urundi et le régime international de tutelle*.

Lorsque, en 1950, le *Journal des Tribunaux d'Outre-Mer* fut créé, P. Jentgen en devint membre du comité de rédaction. Ceux qui eurent le privilège de faire partie de ce comité et qui se souviennent des réunions mensuelles tenues sous la présidence de l'excellent juriste que fut Antoine Sohler, procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville et futur premier président de la Cour de cassation, savent la science, l'assiduité et l'entrain que P. Jentgen ne cessa d'apporter à ces réunions où s'agitaient des questions de droit aussi nombreuses que variées et souvent complexes. Outre de nombreuses notes d'observations fouillées qu'il publia sous des décisions judiciaires reprises dans le *Journal des Tribunaux d'Outre-Mer*, il y fit paraître divers articles tels que: *Des organismes paraétatiques — contrôle — Organisme d'économie mixte — Définition*; *De l'acquisition et de la transmission des droits réels immobiliers*; *Du mécanisme et des effets de la condition résolutoire expresse en droit congolais*; *De la créance du tireur porteur d'une lettre de change sur le tiré accepteur*.

P. Jentgen avait le don précieux et combien rare d'exprimer sa pensée dans une langue châtiée et dans un style limpide et vivant, de la mener dans un ordonnance parfaite et de l'édifier dans une remarquable clarté du raisonnement.

On peut estimer qu'il restera incontestablement l'un des juristes les plus éminents parmi ceux ayant consacré leur vie à l'étude scientifique du droit belge colonial.

P. Jentgen était porteur des distinctions honorifiques suivantes: officier de l'Ordre de Léopold, commandeur de l'Ordre royal du Lion, commandeur de l'Ordre de la Couronne, Etoile de service du Congo à trois raies, médaille du cinquantenaire du Congo belge, commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne du Grand-Duché de Luxembourg.

21 novembre 1965.

André Durieux.